

249400
Révision : 29.11.2013
Date d'impression : 30.01.2015

01 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:**
Beropur HRK VA 15 Ae 500 ml
- **Code du produit:**
00151145
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation**
Protection pour les corps creux
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
Beropur AG
Feldstr. 8
CH-8370 Sirmach
Telefon: 0041 - 71960 0727
Telefax: 0041 - 71960 0728
E-Mail: service@beropur.ch
Internet: <http://www.beropur.ch>
- **Service chargé des renseignements:**
Département " sécurité des produits "
- **Numéro d'appel d'urgence:**
Schweizerisches Toxikologisches Informationszentrum (STIZ):
Tel. +41 44 251 66 66
24h-Notfallnummer: +41 145
www.toxi.ch

02 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02

Flam. Aerosol 1 - H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.



GHS07

STOT SE 3 - H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

Aquatic Chronic 3 - H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**



F+ Extrêmement inflammable

R 12

Extrêmement inflammable.

R 52/53

Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.

R 66

(suite page 2)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

BEROPUR®

249400
Révision : 29.11.2013
Date d'impression : 30.01.2015

DESIGNATION : Beropur HRK VA 15 Ae 500 ml

(suite de la page 1)

L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

R 67

L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.

• **Indications particulières concernant les dangers pour l'homme et l'environnement:**

Le produit est à étiqueter, conformément au procédé de calcul de la "Directive générale de classification pour les préparations de la CE", dans la dernière version valable.

Un contact prolongé ou répété avec la peau peut provoquer une dermatite (inflammation de la peau) à cause de l'effet dégraissant du solvant.

Attention! Récipient sous pression.

Lors de l'utilisation, formation possible de mélange vapeur-air inflammable/explosif.

• **Système de classification:**

La classification correspond aux listes CEE actuelles et est complétée par des indications tirées de publications spécialisées et des indications fournies par l'entreprise.

• **Éléments d'étiquetage**

• **Étiquetage selon le règlement (CE) n° 1272/2008**



GHS02

GHS07

• **Mention d'avertissement**

Danger

• **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

Hydrocarbures, C8-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)

• **Mentions de danger**

H222-H229 Aérosol extrêmement inflammable. Récipient sous pression: peut éclater sous l'effet de la chaleur.

H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH066 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.

• **Conseils de prudence**

P210 Tenir à l'écart de la chaleur/des étincelles/des flammes nues/des surfaces chaudes. - Ne pas fumer.

P211 Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition.

P251 Récipient sous pression: ne pas perforer, ni brûler, même après usage.

P261 Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

P271 Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé.

P273 Éviter le rejet dans l'environnement.

P304+P340 EN CAS D'INHALATION: transporter la victime à l'extérieur et la maintenir au repos dans une position où elle peut confortablement respirer.

P312 Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

P403+P233 Stocker dans un endroit bien ventilé. Maintenir le récipient fermé de manière étanche.

P405 Garder sous clef.

P410+P412 Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C 122 °F.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale internationale.

• **Marquage selon les directives CEE:**

Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/la "GefStoffV"= la Réglementation sur les Produits dangereux.

• **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

BEROPUR®

249400
Révision : 29.11.2013
Date d'impression : 30.01.2015

DESIGNATION : Beropur HRK VA 15 Ae 500 ml

(suite de la page 2)



F+ Extrêmement inflammable

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
butane/ propane
- **Phrases R:**
 - R 12 Extrêmement inflammable.
 - R 52/53 Nocif pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique.
 - R 66 L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau.
 - R 67 L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges.
- **Phrases S:**
 - S 2 Conserver hors de portée des enfants.
 - S 16 Conserver à l'écart de toute flamme ou source d'étincelles - Ne pas fumer.
 - S 23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols [terme(s) approprié(s) à indiquer par le fabricant].
 - S 38 En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié.
 - S 51 Utiliser seulement dans des zones bien ventilées.
 - S 3 Conserver dans un endroit frais.
 - S 33 Éviter l'accumulation de charges électrostatiques.
 - S 61 Éviter le rejet dans l'environnement. Consulter les instructions spéciales/la fiche de données de sécurité.
- **Identification particulière de certaines préparations:**
Récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C. Ne pas percer ou brûler même après usage.
Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.
Identification comme aérosol d'après la réglementation sur les produits dangereux, §6 (4,5): récipient sous pression. À protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.
- **Classification selon la directive 75/324/CEE:**
Extrêmement inflammable.
- **Autres dangers**
- **Résultats des évaluations PBT et vPvB**
- **PBT:**
Non applicable.
- **vPvB:**
Non applicable.

03 Composition/informations sur les composants

- **Caractérisation chimique: Mélanges**
- **Description:**
Produits de pétrole spéciaux raffinés, additifs anticorrosifs, cire, pigments, hydrocarbures

- **Composants dangereux:**

No CAS	Désignation Ident. phrases R	%
106-97-8	butane	25,0 - <50,0
	Numéro CE: 203-448-7	
	F+	
	12	
	Flam. Gas 1 - H220; Press. Gas -	

(suite page 4)













Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

BEROPUR®

249400
Révision : 29.11.2013
Date d'impression : 30.01.2015

DESIGNATION : Beropur HRK VA 15 Ae 500 ml

(suite de la page 3)

64742-82-1	<p>H280 Hydrocarbons, C8-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%) Numéro CE: 928-136-4 N° d'enregistrement : 01-2119484809-19  N  Xn 10-51/53-65-66-67  Asp. Tox. 1 - H304;  Flam. Liq. 3 - H226;  STOT SE 3 - H336;  Aquatic Chronic 2 - H411</p>	20,0 - <25,0
64742-48-9	<p>Naphta lourd (pétrole), hydrotraité Numéro CE: 265-150-3  Xn 10-65-66  Asp. Tox. 1 - H304;  Flam. Liq. 3 - H226</p>	10,0 - <12,5
74-98-6	<p>propane Numéro CE: 200-827-9  F+ 12  Flam. Gas 1 - H220;  Press. Gas - H280</p>	5,0 - <10,0

- **Indications complémentaires:**
Pour le libellé des phrases de risque citées, se référer au chapitre 16.

04 Premiers secours

- **Description des premiers secours**
- **Remarques générales:**
Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.
- **Après inhalation:**
Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après contact avec la peau:**
Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.
En cas d'irritation persistante de la peau, consulter un médecin.
- **Après contact avec les yeux:**
Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières. Si les troubles persistent, consulter un médecin.
- **Après ingestion:**
Ingestion: non important (bombe aérosol)
- **Indications destinées au médecin:**
- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés**
Migraine
Etourdissement
Vertiges
- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

F

(suite page 5)

249400
Révision : 29.11.2013
Date d'impression : 30.01.2015

DESIGNATION : Beropur HRK VA 15 Ae 500 ml

(suite de la page 4)

05 Mesures de lutte contre l'incendie

- **Moyens d'extinction**
- **Moyens d'extinction:**
Mousse, moyen d'extinction sèche, dioxyde de carbone, eau pulvérisée
- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:**
Jet d'eau à grand débit
- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**
Peut former des mélanges explosifs gaz-air.
Les gaz dégagés lors d'un incendie sont classés principalement toxiques par voie respiratoire
Les vapeurs sont plus lourdes que l'air et se diffusent au sol.
Le produit se flote à la surface de l'eau et s'enflamme possiblement de nouveau.
- **Conseils aux pompiers**
- **Équipement spécial de sécurité:**
Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.
Porter un vêtement de protection totale.
- **Autres indications**
Refroidir les récipients en danger en pulvérisant de l'eau.
Récupérer à part l'eau d'extinction contaminée. Ne pas l'évacuer dans les canalisations.
Surchauffée: danger éclater de bombe aérosol

06 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**
Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.
Veiller à une aération suffisante.
Tenir éloigné des sources d'inflammation.
Utiliser un appareil de protection respiratoire contre les effets de vapeurs/poussière/aérosol.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avvertir les autorités compétentes.
Ne pas rejeter dans les canalisations, dans les eaux de surface et dans les nappes d'eau souterraines.
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**
Assurer une aération suffisante.
Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.
Éliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **Référence à d'autres sections**
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

07 Manipulation et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**
Tenir les récipients hermétiquement fermés.
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.
Ouvrir et manipuler les récipients avec précaution.
Utiliser des appareils résistant aux solvants.
N'employer que dans des secteurs bien aérés.
Veiller à une bonne aération du local, même au niveau du sol (les vapeurs sont plus lourdes que l'air).
Conserver à l'écart de toute source d'ignition - ne pas fumer.
Éviter le contact avec les yeux et la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:**
Tenir à l'abri des sources d'inflammation - ne pas fumer.
Prendre des mesures contre les charges électrostatiques.

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

BEROPUR®

249400
Révision : 29.11.2013
Date d'impression : 30.01.2015

DESIGNATION : Beropur HRK VA 15 Ae 500 ml

(suite de la page 5)

Récipient sous pression: A protéger contre les rayons solaires et à ne pas exposer à une température supérieure à 50°C (par exemple, aux lampes à incandescence). Ne pas percer ou brûler, même après usage.

Ne pas vaporiser vers une flamme ou un corps incandescent.

Des vapeurs peuvent former avec l'air un mélange explosif.

- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**
Stocker dans un endroit frais.
Respecter les prescriptions légales pour le stockage des emballages sous pression.
- **Indications concernant le stockage commun:**
Ne pas stocker avec les aliments.
Ne pas conserver avec les agents d'oxydation.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**
Stocker au frais et au sec dans des fûts bien fermés.
Protéger de la forte chaleur et du rayonnement direct du soleil.
Conserver les emballages dans un lieu bien aéré.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

08 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.

No CAS **Désignation du produit**

106-97-8 *butane*

VME

Valeur à long terme	1900	mg/m3
	800	ppm

- **DNEL**
64742-82-1 *Hydrocarbons, C8-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)*
Dermique, DNEL: 44 mg/kg/d (worker)
Dermique, DNEL: 26 mg/kg/d (consumer)
Inhalatoire, DNEL: 330 mg/m³/d (worker)
Inhalatoire, DNEL: 71 mg/m³/d (consumer)
Oral, DNEL: 26 mg/kg/d (consumer)
- **Remarques supplémentaires:**
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.
- **Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
Au travail, ne pas manger, ni boire, ni fumer, ni priser.
Protection préventive de la peau avec une crème de protection.
Veiller à un nettoyage à fond de la peau après le travail et avant les pauses.
Ne pas introduire de chiffons imbibés de produit dans les poches du pantalon.
- **Protection respiratoire:**
Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.
En cas d'exposition faible ou de courte durée, utiliser un filtre respiratoire; en cas d'exposition intense ou durable, utiliser un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 7)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

BEROPUR[®]

249400
Révision : 29.11.2013
Date d'impression : 30.01.2015

DESIGNATION : Beropur HRK VA 15 Ae 500 ml

(suite de la page 6)

Filtre AX

Filtre à combinaison (filtre adapté aux gaz et vapeurs organiques -P2/P3, AX)
protection respiratoire en présence d'aérosol ou de brouillard de produit

• **Protection des mains:**

Le matériau des gants doit être imperméable et résistant au produit / à la substance / à la préparation.
Choix du matériau des gants en fonction des temps de pénétration, du taux de perméabilité et de la dégradation.

Gants résistant aux solvants

• **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

Caoutchouc nitrile

• **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

• **Protection des yeux:**

Lunettes de protection

• **Protection du corps:**

Vêtements de travail protecteurs

09 Propriétés physiques et chimiques

Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

Indications générales

Aspect:

Forme: Aérosol

Couleur: Beige clair

Odeur: Douce

Seuil olfactif: Non déterminé.

Changement d'état

Point d'ébullition: < -31,0 °C

Point d'éclair < -10,0 °C

Inflammabilité (solide, gazeux): Non applicable.

Auto-inflammation: Non déterminé.

Danger d'explosion: Le produit n'est pas explosif; toutefois, des mélanges explosifs vapeur-air peuvent se former.

Limites d'explosion:

Inférieure: 1,40 Vol %

Supérieure: 10,80 Vol %

Pression de vapeur: à 20,00 °C 3.200,0000 hPa

Masse volumique: Non déterminée.

Solubilité dans/miscibilité avec

l'eau: Insoluble

Viscosité:

Dynamique: Non déterminé.

Cinématique: Non déterminé.

Teneur en solvants:

Solvants organiques: 33,47 %

VOC (CE) 415,35 g/l 41,5359 %

Autres informations Pas d'autres informations importantes disponibles.

F

(suite page 8)

249400
Révision : 29.11.2013
Date d'impression : 30.01.2015

DESIGNATION : Beropur HRK VA 15 Ae 500 ml

(suite de la page 7)

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:**
Pas de décomposition en cas de stockage et de manipulation conformes.
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Danger d'éclatement.
- **Conditions à éviter**
Flammes, étincelles, chaleur.
- **Matières incompatibles:**
Agents oxydants puissants
- **Réactions dangereuses**
Aucune réaction dangereuse connue.
- **Produits de décomposition dangereux:**
Danger de formation de produits pyrolysés toxiques
- **Indications complémentaires:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**
- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**
 - 106-97-8** *butane*
Inhalatoire, LC50/4h: 658 mg/l (rat)
 - 64742-82-1** *Hydrocarbons, C8-C12, n-alkanes, isoalkanes, cyclics, aromatics (2-25%)*
Oral, LD50: >5000 mg/kg (rat)
 - 64742-48-9** *Naphta lourd (pétrole), hydrotraité*
Oral, LD50: >2000 mg/kg (rat)
Dermique, LD50: >2000 mg/kg (lapin)
- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:**
Le contact intensif et prolongé avec la peau peut provoquer une irritation ou inflammation de la peau.
- **des yeux:**
Pas d'effet d'irritation.
- **Sensibilisation:**
Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Indications toxicologiques complémentaires:**
Les propriétés malsaines de la préparation ont été déterminées à base des données présentes des composants.
Inhalation: En cas des concentrations élevées des vapeurs des solvants, irritations des yeux et des voies respiratoires sont possibles. Effet narcotique. Peut provoquer des maux de tête et vertiges.
Le contact intensif et prolongé avec la peau peut provoquer une irritation ou inflammation de la peau.

12 Informations écologiques

- **Toxicité**
- **Toxicité aquatique:**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Persistance et dégradabilité**
Pas facilement biodégradable.
- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**
- **Potentiel de bioaccumulation**
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mobilité dans le sol**

(suite page 9)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

BEROPUR®

249400
Révision : 29.11.2013
Date d'impression : 30.01.2015

DESIGNATION : Beropur HRK VA 15 Ae 500 ml

(suite de la page 8)

- Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Effets écotoxiques:**
 - **Remarque:**
Nocif pour les poissons.
 - **Autres indications écologiques:**
 - **Indications générales:**
Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations.
Danger pour l'eau potable dès fuite d'une petite quantité dans le sous-sol.
Nocif pour les organismes aquatiques.
Catégorie de pollution des eaux 2 (D) (Classification propre): polluant
 - **Résultats des évaluations PBT et VPVB**
 - **PBT:**
Non applicable.
 - **vPvB:**
Non applicable.
 - **Autres effets néfastes**
Pas d'autres informations importantes disponibles.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**
- **Recommandation:**
Doit être acheminé vers une décharge ou une installation d'incinération autorisée pour déchets toxiques après traitement préalable, conformément aux prescriptions sur les déchets toxiques.
- **Code déchet:**
Il faut adjoindre le code de déchets selon le catalogue européen des déchets en tenant compte de la branche et le procédé.
- **Emballages non nettoyés:**
- **Recommandation:**
Aussi des recipients vidés restent contaminés et doivent être éliminés par des spécialistes ou soumis à un reconditionnement admis. Code de déchet: 150110 (EAK)

14 Informations relatives au transport

- **No ONU**
- ADR UN1950
- IMDG UN1950
- IATA UN1950
- **Nom d'expédition des Nations unies**
- ADR 1950 AÉROSOLS
- IMDG AEROSOLS
- IATA AEROSOLS, FLAMMABLE
- **Classe(s) de danger pour le transport**
- ADR
- Classe 2 (5F) Gaz.
- Étiquette 2.1



- IMDG
- Class 2.1

(suite page 10)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

BEROPUR®

249400
Révision : 29.11.2013
Date d'impression : 30.01.2015

DESIGNATION : Beropur HRK VA 15 Ae 500 ml

(suite de la page 9)

Label

2.1



IATA

Class

2.1

Label

2.1



• **Groupe d'emballage**

ADR

-

IMDG

-

IATA

-

• **Dangers pour l'environnement:**

Non applicable.

• **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur**

Attention: Gaz.

Indice Kemler:

23

No EMS:

F-D,S-U

• **Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol 73/78 et au recueil IBC**

Non applicable.

• **Indications complémentaires de transport:**

Non applicable.

Quantités exceptées (EQ):

E0

Quantités limitées (LQ)

1L

Catégorie de transport

2

Code de restriction en tunnels

D

• **"Règlement type" de l'ONU:**

UN 1950 AÉROSOLS, 2 (2.1), -

15 Informations réglementaires

• **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

• **Prescriptions nationales:**

• **Indications sur les restrictions de travail:**

Respecter les limitations d'emploi pour les jeunes.

• **Évaluation de la sécurité chimique:**

Ce mélange n'a pas été soumis à une évaluation relative à la sécurité.

F

(suite page 11)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31



249400
Révision : 29.11.2013
Date d'impression : 30.01.2015

DESIGNATION : Beropur HRK VA 15 Ae 500 ml

(suite de la page 10)

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

• **Phrases importantes**

- | | |
|---------|---|
| H220 | Gaz extrêmement inflammable. |
| H226 | Liquide et vapeurs inflammables. |
| H280 | Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. |
| H304 | Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires. |
| H336 | Peut provoquer somnolence ou vertiges. |
| H411 | Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme. |
| R 10 | Inflammable. |
| R 12 | Extrêmement inflammable. |
| R 51/53 | Toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour l'environnement aquatique. |
| R 65 | Nocif: peut provoquer une atteinte des poumons en cas d'ingestion. |
| R 66 | L'exposition répétée peut provoquer dessèchement ou gerçures de la peau. |
| R 67 | L'inhalation de vapeurs peut provoquer somnolence et vertiges. |

• **Remarques pour formation**

BGI 621 (= Informations des associations professionnelles pour la sécurité et la santé au travail 621): "solvant" (ZH 1/319), (M017)

• **Acronymes et abréviations:**

ADR: Accord européen sur le transport des marchandises dangereuses par Route
RID: Règlement international concernant le transport des marchandises dangereuses par chemin de fer
IMDG: International Maritime Code for Dangerous Goods
IATA: International Air Transport Association
IATA-DGR: Dangerous Goods Regulations by the "International Air Transport Association" (IATA)
ICAO: International Civil Aviation Organization
ICAO-TI: Technical Instructions by the "International Civil Aviation Organization" (ICAO)
VCI: Verband der chemischen Industrie, Deutschland (German chemical industry association)
CAS: Chemical Abstracts Service (division of the American Chemical Society)
VOC: Volatile Organic Compounds (USA, EU)
LC50: Lethal concentration, 50 percent
LD50: Lethal dose, 50 percent